



Accident non responsable indemnisation

Par **safaitquedalle**, le **14/01/2018 à 10:45**

bonjourrrnj'ai eu un accident non responsable avec un véhicule qui m'a percuté à l'arrière.rnLa personne n'a pas voulu faire un constat sous prétexte qu'elle n'avait pas ses papiers sur elle.rnrnElle m'a communiqué un numéro de téléphone où je tombais toujours sur le répondeur.rnj'ai relevé la plaque d'immatriculation et heureusement j'avais un témoin donc j'ai fait mon constat à l'assurance.rnMon assurance a envoyé un expert pour constater les dégâtsrnet après trois mois elle refuse de m'indemniser parce que elle ne retrouve pas le propriétaire du véhicule. rnrnQuels sont mes droits dans cette situation ?rnrnMerci par avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **14/01/2018 à 12:06**

BjrrnAvez vous porté plainte ?rnSi une garantie dommages tous accidents a été souscrite, les dommages subis par le véhicule sont indemnisés par l'assureur. Si seule une garantie dommages collision (aussi dénommée tierce collision) a été souscrite, les dommages subis par le véhicule ne sont indemnisés par l'assureur que si le responsable de l'accident est identifié mais n'est pas assuré.

Par **safaitquedalle**, le **14/01/2018 à 12:47**

bonjourrrnMerci pour votre réponse rapide.rnrnAvez vous porté plainte ? rnrnonrnje suis au tiersrnrnla réponse de mon assurance est:rnnous ne parvenons pas a localiser le propriétaire du véhicule adverse dont les coordonnées nous ont été communiquées par les services de la

préfecture. Nos courriers nous sont retournés par les services postaux avec la mention "destinataire inconnu à l'adresse".